

Des emplois pour demain

Les grandes lignes du Livre blanc de la Commission européenne sur la croissance, la compétitivité et l'emploi

Aujourd'hui, 18 millions d'Européens sont sans travail, et le chiffre ne fait que s'amplifier. Pour faire face à l'ampleur du chômage, les chefs d'Etat et de gouvernements des 12 Etats membres de l'Union européenne, réunis lors du Conseil de Copenhague en juin 1992, ont invité la Commission européenne à présenter un "Livre blanc" sur la stratégie à moyen terme en faveur de la croissance, de la compétitivité et de l'emploi.

Quel type de Livre blanc? Non pas un catalogue de "recettes-miracles" –elles n'existent pas– ni un rapport de conjoncture, mais un document destiné à élaborer des réponses communes, donc plus efficaces, et à créer de nouvelles bases pour nos économies. Pour Jacques Delors, président de la Commission européenne, "Le Livre blanc est un cadre d'action pour tous les responsables économiques, syndicaux, d'entreprises, quel que soit leur niveau". Pour le préparer, la Commission s'est inspirée, pour une bonne part, des contributions apportées par les Etats membres et par les débats en cours dans chacun des pays entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Le Livre blanc a été adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du Conseil européen de Bruxelles, les 10 et 11 décembre 1993. Ce sont ses grandes lignes que nous vous présentons dans ce *numéro spécial* d'Eurinfo.

Des emplois pour demain

supplément au n°184, avril 1994



CE

Se ressaisir

sommaire

Etat des lieux

Le monde a changé plus vite que nous! p. 3

Le cœur du problème: les 3 chômages
Maastricht: l'Europe nouvelle en gestation
Le déclin n'est pas inéluctable

Comment agir pour créer plus d'emplois?

Marché unique

Démanteler les dernières entraves p. 6

Le grand marché aujourd'hui

Entreprises

La nécessaire flexibilité p. 9

Améliorer savoir et savoir-faire
Favoriser les mesures actives
Réveiller les gisements d'emploi

Nouvelles technologies

La révolution a commencé p. 12

Biotechnologie et audiovisuel

Réseaux transeuropéens

A court terme, un grand potentiel d'emplois p. 14

Qui paiera?

Dialogue social

L'adhésion de tous p. 15

Le Livre Blanc: et après? ... p. 16

Pour moi, la question essentielle est: saurons-nous créer du travail pour lutter contre le chômage, pour lutter contre l'exclusion sociale qui devient un phénomène massif, mais aussi –et peut-être jusqu'ici avons-nous manqué d'imagination– pour soutenir davantage les efforts de développement de nos voisins du Sud et de l'Est? Pour aller dans ce sens, il faut créer du travail parce qu'il y a des besoins. Je suis donc partisan d'une économie de besoin et non pas d'une économie de répartition de la pénurie.

*

Nous avons besoin de davantage de compétitivité, puisqu'il est évident que, malgré les progrès réalisés entre 1985 et 1990, nous en avons perdu une partie. Il nous semble, que l'élément essentiel de compétitivité, ce n'est pas le coût du travail. L'élément primordial, c'est essentiellement notre capacité à maîtriser le progrès technique, à nous porter vers l'avenir dans une période de grandes mutations scientifiques et technologiques.

*

Nous devons en même temps que nous retrouvons notre compétitivité, aller vers un modèle de développement nouveau, avec une société active qui se prenne en charge, qui retrouve l'optimisme, avec un développement soutenable, qui nous permet de transmettre aux générations futures un capital naturel aussi bon et peut-être meilleur que celui que nous avons aujourd'hui. Il faut satisfaire ces nouveaux besoins et se donner les moyens de les satisfaire par des réformes qui coûteront à tous, qui ne sont pas simplement l'affaire de l'Etat, du budget de l'Etat ou des dirigeants, mais qui appellent un effort collectif de ressaisissement des sociétés européennes.

Jacques Delors,
président de la Commission européenne.

*Discours au Parlement européen,
à Bruxelles, le 2 décembre 1993.*

Etat des lieux

Le monde a changé plus vite que nous !

La perte de compétitivité de l'économie européenne est connue. L'ampleur du chômage et ses conséquences aussi. S'y attaquer est ardu, l'expérience le montre. La situation n'a pourtant rien d'inéluctable.

Aucun sujet n'est plus proche des préoccupations des populations que celui du chômage. Il y aurait plus de 11% de chômeurs en Europe et 18 millions de personnes y sont sans emploi. La situation, déjà catastrophique, ne cesse de se détériorer de mois en mois. L'OCDE avait annoncé un chômage record pour 1994. Nous y voilà. Et la crise tarde manifestement à battre en retraite. Conséquence: des secteurs entiers de la société s'appauvrissent et les écarts se creusent entre pays, entre régions et entre couches de la population. La récession menace la construction européenne elle-même.

Pourtant, la Communauté a connu, voici quelques années, une période marquée par la croissance et les transformations suscitées par l'ambitieux "objectif 1992". Cette volonté d'achever la construction du grand marché intérieur avant la date du 1er janvier 1993 n'était pas un mirage. Elle a mobilisé les milieux sociaux et professionnels. L'élan qu'elle a donné et les changements qu'elle a provoqués sont pour beaucoup dans les quelque 9 millions d'emplois créés entre 1986 et 1990. Le processus d'intégration n'est certes pas achevé: l'ouverture de certains secteurs à la concurrence ne se fait que très progressivement. Mais il montre que les Européens ont été capables d'anticiper.

Comment, dès lors, expliquer que tous les efforts réalisés n'aient pas permis d'amortir les conséquences de la récession internationale?

En réalité, s'il est vrai que l'Europe s'est transformée, le monde a changé plus vite encore. De nouveaux concurrents sont apparus et ont montré leur capacité d'intégrer les progrès techniques les plus avancés. Notre position économique relative face aux Etats-Unis et au Japon s'est détériorée en matière d'innovation, de développement de produits nouveaux, de parts de marché. La chute du Mur et la fin du communisme auraient dû offrir de nouvelles perspectives de croissance économique: nous avons



Le coeur du problème: les 3 chômages

- **le chômage conjoncturel**
Dans un contexte où les ressources en main-d'oeuvre augmentent d'environ 0,5% par an, tout ralentissement de la croissance se traduit immédiatement par une forte hausse du chômage.
- **le chômage structurel**
La rigidité du chômage s'explique notamment par:
 - la négligence des métiers d'avenir
 - le coût élevé du travail peu qualifié (ce qui encourage les investissements de rationalisation)
 - le manque de flexibilité de nos systèmes d'emploi
 - la concurrence des nouveaux pays industrialisés
- **le chômage "technologique"**
Nous traversons, une nouvelle fois, une période où se produit un décalage entre d'une part la vitesse d'un progrès technique portant essentiellement sur le "comment produire", de ce fait souvent destructeur d'emplois, et d'autre part notre faculté d'anticiper les nouveaux besoins (individuels ou collectifs) et les nouveaux produits qui fourniraient les nouveaux gisements d'emploi. □

- pour nouveaux voisins les 120 millions d'habitants d'une Europe centrale où le niveau de vie est très inférieur au nôtre. Mais nous n'avons pas su faire de ces retrouvailles entre Européens le ressort d'un nouvel élan.

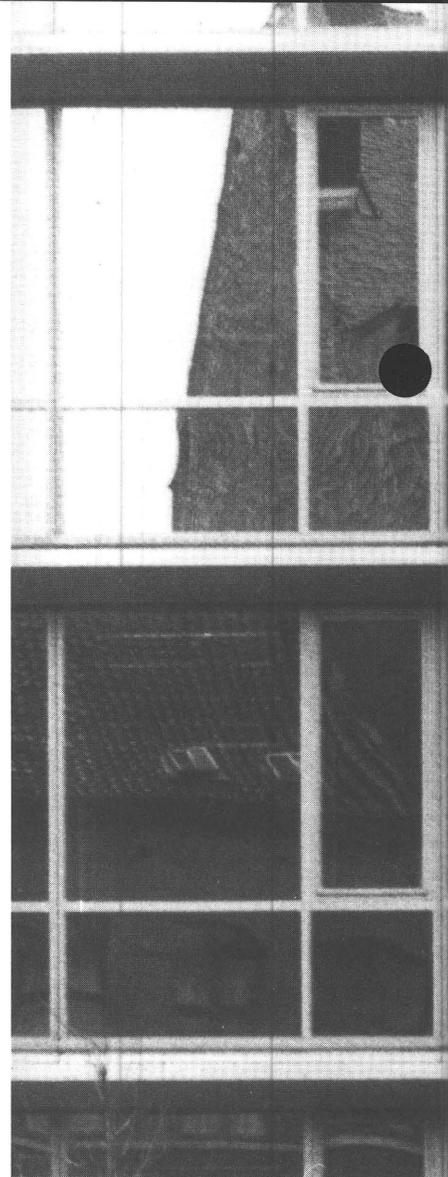
Réagir ensemble

Il était donc urgent de réagir. Non seulement chacun de son côté, mais aussi tous ensemble. Lors du sommet européen de Copenhague, en juin 1993, les chefs d'Etat et de gouvernement ont chargé la Commission européenne de rédiger un Livre blanc illustrant le triptyque "croissance-compétitivité emploi". En présentant le document, en décembre dernier, Jacques Delors s'est défendu de vouloir proposer un plan de dépenses ou un programme de relance. Le Livre blanc, dont les lignes de force ont été adoptées par les Douze lors du sommet de Bruxelles (10-11 décembre 1993), est davantage un plan de réflexion sur une action

tous azimuts, qui s'inspire largement des contributions apportées par chaque Etat membre.

La Commission européenne a, en réalité, vite pris conscience de la difficulté de sa tâche. S'il y avait des remèdes miracles, cela se saurait et les Douze les auraient déjà appliqués.

Ainsi, le protectionnisme souhaité par certains serait suicidaire pour l'Union européenne, première puissance commerciale du monde. De même, l'ouverture des vannes du budget de l'Etat et de la création monétaire n'entraînerait qu'une euphorie provisoire. Plus dure serait la chute quand il faudrait réparer les dégâts causés par l'inflation et les déséquilibres externes. Une baisse généralisée de la durée du travail ne provoquerait, quant à elle, qu'un ralentissement de la production. Il serait dû à la difficulté de trouver les bons ajustements entre la demande de personnel qualifié, l'utilisation optimale des équipements et l'offre de main-d'oeuvre. Diminuer drastiquement les salaires et opérer des coupes claires dans la protection sociale pour s'aligner sur les concurrents des pays en voie de développement s'avérerait socialement inacceptable, politiquement intenable... et économiquement maladroit: cela ne ferait qu'aggraver la crise en diminuant la demande intérieure, elle



Robert MASSON

même facteur de croissance et de maintien de l'emploi.

La Commission et de nombreux Etats membres partagent toutefois le sentiment que des réponses communes donneraient à chacun, et donc à l'Union européenne, une force accrue. □

Le déclin n'est pas inéluctable

Quand tous les indicateurs européens virent au rouge, il est bon de se rappeler l'Objectif 92, preuve que les Européens sont capables de sursaut et d'anticipation. Cet objectif a donné un coup de fouet à toute l'économie européenne entre 1985 et 1990.

Résultat:

- 9 millions d'emplois créés
- un demi-point de croissance supplémentaire par an
- 3% d'économies sur les coûts de transport

- un tiers d'investissements en plus
- doublement des échanges entre secteurs jusqu'alors considérés comme "abrités"
- triplement des concentrations et des acquisitions d'entreprises -70 millions de documents douaniers en moins. □



Joseph TOMASSINI



Maastricht: l'Europe nouvelle en gestation

Le Livre blanc et le traité de Maastricht participent de la même logique: les réponses aux problèmes de l'heure seront d'autant plus efficaces qu'elles seront communes.

En vigueur depuis le 1^{er} novembre 1993, le traité de Maastricht doit permettre aux 12 Etats membres de réaliser une Union politique et une Union économique et monétaire, avec des compétences supranationales accrues. *Quelles sont les grandes lignes du traité?*

- Les Etats membres considèrent leurs **politiques économiques** comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil (article 103)
- le nouvel **Institut monétaire européen**, installé à Francfort, est chargé de coordonner les politiques monétaires nationales, tandis que les politiques économiques devront satisfaire à des **critères de convergence**. L'IME se métamorphosera ensuite en **Banque centrale**, laquelle devrait émettre la monnaie unique européenne, l'ECU, dès 1999;
- par une **Politique étrangère et de sécurité commune**, les Douze veulent agir plus efficacement, et, par l'intermédiaire de l'Union de l'Europe occidentale, réduire les risques liés à leur stabilité démocratique et économique ainsi qu'à celle des régions voisines;
- la **coopération en matière judiciaire, policière et douanière** est renforcée;
- le Parlement européen voit ses pouvoirs accrus et devra notamment approuver la composition de la Commission;
- l'Union européenne élargit ses compétences dans certains domaines comme la **politique sociale** (sans le Royaume-Uni), la **protection des consommateurs**, la **santé**, l'**environnement**, ou encore la **mise en place de réseaux transeuropéens** en matière de transports, de télécommunications et de distribution d'énergie;
- un **Fonds de cohésion** financera des projets touchant à l'environnement et aux réseaux transnationaux;
- de nouvelles institutions sont créées, tel le **médiateur**, auquel pourra s'adresser tout citoyen s'estimant victime d'une mauvaise administration de la part des institutions européennes, ou le **Comité des Régions**, obligatoirement consulté par le Conseil des ministres dans les domaines de l'enseignement, de la culture et de la santé publique.
- une **citoyenneté de l'Union** s'ajoute à la citoyenneté nationale (le Danemark n'a pas souscrit à cette clause): liberté pour les ressortissants des Etats membres de circuler et de séjourner, de voter et d'être élu pour les élections européennes et locales, dans les autres Etats membres.
- le **principe de subsidiarité** est consacré: il implique que dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, l'Union européenne limite son intervention aux actions qu'elle peut mener avec plus d'efficacité que les Etats membres séparément. □

Comment agir pour

Marché unique

Démanteler les dernières entraves

Le grand marché intérieur, avec sa vocation exportatrice, est un atout majeur de l'économie européenne. Encore faut-il qu'il soit mieux exploité...

La suppression des entraves aux échanges ne peut suffire à donner le muscle nécessaire aux entreprises pour faire face à la concurrence américaine ou asiatique. Cependant, le bilan du marché unique, même contrasté, est déjà très positif (voir encadré), ne serait-ce qu'en raison du remue-ménage roboratif qu'il a provoqué. Ses effets en termes commerciaux et de remodelage de l'appareil de production, source d'économie d'échelle, sont toutefois encore trop limités. Avec sa vocation exportatrice, le grand marché intérieur est un atout majeur de l'économie européenne. Il devrait donc être pleinement exploité. Pour cela, l'effort doit être poursuivi dans plusieurs directions.

Tout d'abord, l'ensemble de règles (lois, normes, standards...) qui assurent le bon fonctionnement du marché doit être complété. Une série de domaines sont directement concernés: les produits pharmaceutiques, le droit des sociétés, la propriété intellectuelle... La transposition intégrale de la réglementation communautaire dans le droit national doit donc être achevée dans les meilleurs délais. Il faut également simplifier et alléger cet ensemble de règles. Tel est d'ailleurs le but du principe de "subsidiarité" inscrit dans le Traité de Maastricht, selon lequel les décisions sont prises à un niveau aussi proche que possible du citoyen. Donc au niveau local ou national, sauf si les objectifs peuvent être mieux réalisés au niveau communautaire.

Har-mo-ni-ser!

La cohérence entre les législations nationale et communautaire doit également être assurée. Cela suppose une coopération nouvelle entre les administrations pour assurer le suivi des réglementations. De même, il faudra garantir la cohérence de la législation communautaire dans tous les domaines qui affectent la vie des entreprises. Notamment en matière de respect de l'environnement.

Les Etats membres insistent de leur côté sur la nécessité de poursuivre dans la libéralisation des secteurs encore non ouverts à la concurrence: énergie, télécommunications... Ils souhaitent en priorité l'élimination d'obstacles fiscaux, l'harmoni-

créer plus d'emplois ?

sation de certaines taxes et une amélioration dans le contrôle de l'application des mesures du marché intérieur. Créer un environnement favorable pour les entreprises implique également une réduction du coût des réglementations et des analyses coût/bénéfice pour de nouvelles mesures. En conséquence, la Commission européenne a décidé de publier un "programme stratégique" pour le marché intérieur. Il exposera les priorités d'actions et servira de "vademecum" en vue de la pleine réalisation d'un grand marché ouvert.

L'Union européenne souhaite par ailleurs se doter d'un programme intégré spécifique aux petites et moyennes entreprises (PME). Elles sont l'un des facteurs les plus dynamiques de l'économie communautaire. L'évolution vers une économie décentralisée - rendue possible par les nouvelles technologies - doit être encouragée, notamment en créant un environnement fiscal, social, administratif et financier

favorable aux PME. Les actions envisagées sont destinées à renforcer la capacité motrice de ces entreprises. Elles contribueront ainsi au maintien ou à l'accroissement du volume d'emploi. Au Conseil européen de Bruxelles de décembre 1993, les chefs d'Etat et de gouvernement ont demandé à la Commission d'examiner les moyens d'atteindre cet objectif. Par exemple en organisant un «audit» des réglementations communautaires et nationales au regard de leurs conséquences sur l'emploi.

Enfin, les règles de concurrence et le contrôle des aides d'Etat doivent être appliqués avec rigueur et l'efficacité du marché des capitaux doit être améliorée. Cela encouragera l'afflux de l'épargne vers les investissements productifs générateurs d'emploi. L'examen du rapport annuel de la Commission européenne sur le fonctionnement du marché intérieur fera d'ailleurs étroitement partie du suivi du «plan d'action» des Douze pour l'emploi. □

Ludo VANDECRUYS

Quatre grandes orientations

1 Une économie saine

Il n'existe pas de croissance continue et de création d'emploi durable dans l'inflation et les déséquilibres. Seules des politiques économiques et monétaires stables et cohérentes, avec comme objectif une faible inflation et une évolution contrôlée des dépenses publiques, peuvent conduire à la baisse progressive des taux d'intérêt et à la reprise des investissements. D'autre part, la stabilité des taux de change est essentielle pour permettre d'exploiter pleinement les ressources du marché unique.



Le grand marché aujourd'hui

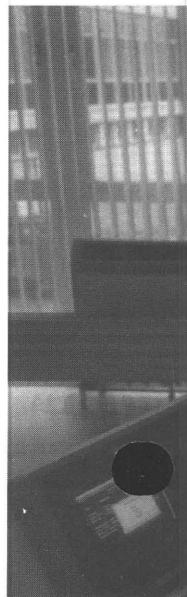
Plus d'un an après avoir été porté sur les fonts baptismaux, le marché unique européen ne s'est toujours pas dressé sur ses quatre pieds. L'un d'entre eux fait encore, on le sait, boîter l'Europe des Douze: de nombreux contrôles sur les personnes aux frontières internes de l'Union européenne persistent. L'impact économique de cette lacune est toutefois assez limité. En effet, la double reconnaissance du droit d'établissement et des formations professionnelles, éléments qui ont le plus d'importance sur le plan économique, sont, elles, déjà largement en place.

Pour le reste, depuis le 1er janvier 1993, l'harmonisation des législations

des pays membres, afin que les marchandises, les capitaux et les services puissent circuler librement sur le territoire des Douze, est pratiquement achevée. Sur ce terrain, le programme de relance de la construction européenne, engagé en 1986 après dix années de quasi-stagnation, apparaît donc comme un vrai succès. Le travail législatif accompli pendant cette période aura été considérable.

Au hit-parade de la libéralisation, il faut surtout inscrire les services financiers et les transports, des secteurs de l'économie où le Traité de Rome était resté lettre morte. Mais il a fallu déployer également beaucoup d'énergie pour supprimer les der-

nières entraves importantes à la libre circulation des marchandises, qui affectaient encore environ 25% de la production. L'harmonisation des règles vétérinaires et phytosanitaires, ainsi que celles qui concernent tant les médicaments que les biens culturels, semblaient en particulier hors d'atteinte. Pourtant, ce noyau de résistance a été vaincu lui aussi. □

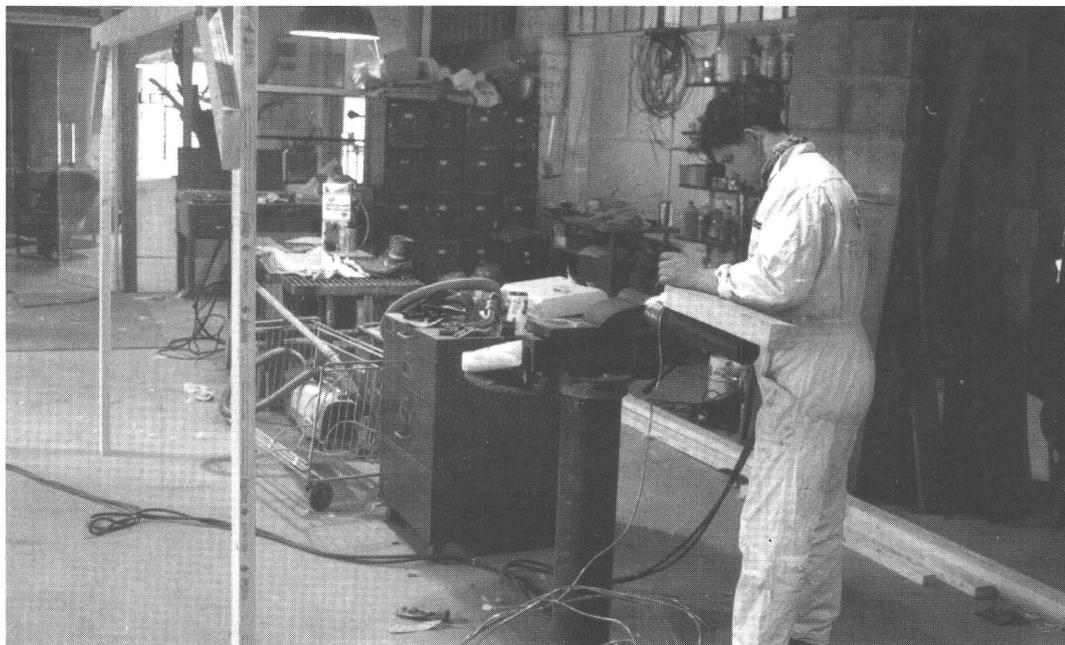


La nécessaire flexibilité

Le marché du travail est trop rigide, et empêche la création d'emplois. Autant les entreprises que les pouvoirs publics doivent faire des efforts de flexibilité. Mais le coût du travail est également en cause.

Aceux qui trouvent que les salaires européens sont trop élevés et la protection sociale trop généreuse, le Livre blanc répond d'emblée qu'il n'existe pas de solution toute faite. Couper dans les salaires et la protection sociale, afin de s'aligner sur les concurrents des pays en développement, serait socialement inacceptable, politiquement intenable, et ne ferait qu'aggraver la crise en diminuant la demande intérieure. Or celle-ci permet la croissance et le maintien des emplois.

La Commission préconise plutôt d'améliorer la flexibilité à l'intérieur des entreprises et sur le marché du travail, par la suppression de rigidités excessives résultant des réglementations, ainsi que par une plus grande mobilité.



La flexibilité interne vise ainsi à ajuster la force de travail en évitant autant que possible les licenciements. C'est donc aux entreprises de favoriser au mieux la participation des travailleurs grâce à la polyvalence professionnelle, à l'organisation intégrée du travail, à des modes attractifs de rémunérations ou encore à la flexibilité du temps de travail. Elle suggère d'ajuster les

législations nationales pour permettre –sans l'imposer– une plus grande variété dans les heures et les pratiques de travail, afin de créer davantage d'emplois.

Améliorer la flexibilité externe, c'est faire en sorte que davantage de personnes sans emploi puissent répondre aux besoins des entreprises. Cela passe d'abord par un accroissement de la mobilité géographique, qui serait favorisée par la relance du marché du logement, mais aussi par un meilleur accès à la formation permanente. Démanteler certains cloisonnements dans les formations ainsi qu'entre professions, réduire certaines prestations de chômage, sans laisser les gens tomber dans la pauvreté, constituent également des moyens d'action.

Réduire le coût du travail

Les prélèvements sur le travail représentent 23,5% du PIB communautaire, soit plus de la moitié de l'ensemble des prélèvements obligatoires. Les effets sont connus: tendance à substituer le capital au travail, économie parallèle, délocali-



► ► sation... D'où la volonté des Etats membres de stabiliser ou de réduire la part de ces prélèvements obligatoires dans le PIB, afin de relancer la croissance et les emplois.

Dans 8 pays de l'Union sur 12, les charges fiscales et sociales pèsent relativement plus lourd sur les bas salaires. C'est là une des causes structurelles les plus sévères du chômage et du travail au noir. Il s'agirait donc de diminuer les coûts non salariaux de la main-d'oeuvre, en coordination avec une politique accrue de l'emploi. Les allègements fiscaux viseraient plus particulièrement les PME, qui créent à elles seules 70% des emplois privés.

La réduction des coûts non salariaux du travail peu qualifié, d'un montant équivalent à 1 ou 2 points du PNB, apparaît indispensable pour lutter efficacement contre le chômage. La réduction pourrait porter, suivant les cas, et dans des proportions à déterminer par les Etats membres, sur les cotisations sociales des employeurs, sur celles des employés et sur les impositions qui pèsent directement sur les salaires.

Pour compenser cet allègement, la Commission suggère de développer une fiscalité de l'environnement, qui se traduirait par une taxation du CO2 et des accises sur l'énergie. En restant prudent: les mesures choisies ne devront pas handicaper les secteurs exposés à la concurrence internationale. Autres taxes possibles: un renforcement des droits d'accises sur le tabac et l'alcool, une augmentation – sous certaines conditions – de la TVA – et une taxation des revenus du capital financier, afin notamment de réorienter l'épargne vers les investissements productifs et la création d'entreprises. □

Formation

Améliorer savoir et savoir-faire

Comment concilier l'efficacité économique et l'emploi? Par l'éducation. Le président de la Commission européenne, Jacques Delors, reprend une idée qui lui est chère: une éducation accessible à chacun tout au long de sa vie.

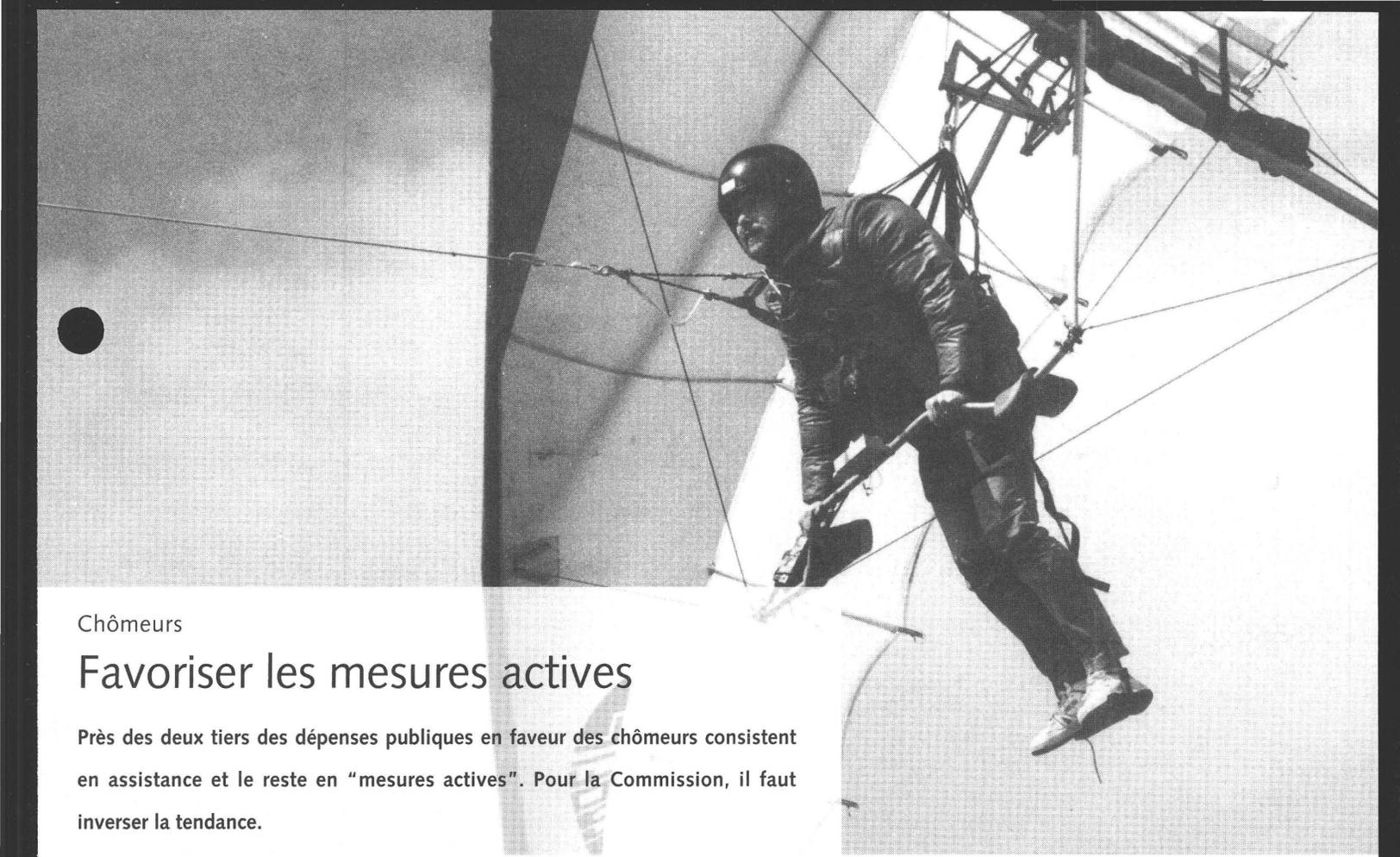
En 1971 déjà, Jacques Delors avait oeuvré à une loi française sur l'éducation permanente. On ne se refait pas. C'était le « bon temps » où il testait quelques idées sociales, neuves à l'époque, au cabinet de Jacques Chaban-Delmas. Il ne s'est jamais départi de ses convictions et les revendique encore aujourd'hui avec force, en particulier quand il évoque le chapitre de son Livre blanc consacré à l'éducation.

Une idée force: pour se préparer à la société de demain, il ne suffit pas de détenir un savoir acquis une fois pour toutes. Les métiers de l'avenir exigeront l'autonomie, l'indépendance d'esprit, la capacité d'analyse, l'aptitude à communiquer, à formuler un diagnostic, à faire des propositions d'amélioration... D'où la nécessité d'adapter le contenu de l'enseignement et de pouvoir améliorer sa formation (savoir et savoir-faire) chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Le pari d'une éducation tout au long de la vie devient ainsi le grand dessein auquel devraient être conviées les communautés éducatives nationales. Cela implique assurément des arbitrages difficiles entre l'augmentation de l'accueil universitaire et sa qualité, entre l'enseignement supérieur et les filières professionnelles, entre le cursus classique et les études combinées à une expérience en entreprise. Les systèmes de "crédits à la formation" devraient être beaucoup plus répandus, de même que la formation continue du personnel dans les PME. Effort public et effort privé devront sans aucun doute se conjuguer pour créer les bases d'un véritable droit au perfectionnement professionnel. Pour enrichir ce droit, la Communauté veut faciliter la coopération entre les Etats membres. Elle souhaite vivement que le principe de la formation continue accessible à chacun devienne un sujet prioritaire du dialogue social européen. □

CE





Chômeurs

Favoriser les mesures actives

Près des deux tiers des dépenses publiques en faveur des chômeurs consistent en assistance et le reste en "mesures actives". Pour la Commission, il faut inverser la tendance.

Les chômeurs européens sont trop souvent inoccupés, et un renversement complet d'attitude doit être opéré afin de prévenir le chômage de longue durée. La Commission suggère qu'on leur propose, au fur et à mesure de leur durée d'attente, une formation de bon niveau puis la possibilité d'un emploi, y compris public, pendant quelques mois. En contrepartie, les chômeurs ainsi assurés d'une aide véritable à la réinsertion devraient eux-mêmes s'investir activement dans cette formation et cet emploi.

Cela impliquerait de renforcer les services publics de l'emploi. Leurs compétences se diversifieraient autour de 4 tâches: l'information, le conseil, le placement, l'accompagnement. L'objectif serait que chaque chômeur soit suivi personnellement par le même conseiller. Le coût? Pas prohibitif, contrairement aux idées reçues. En triplant les dépenses de fonctionnement des services publics de l'emploi dans les

pays de l'Union, on constate qu'elles seront quasi amorties en trois ans, grâce à la diminution du chômage.

Jeunes sans formation adéquate

A tous ceux et toutes celles qui quittent le système scolaire avant 18 ans sans avoir acquis un véritable diplôme professionnel devrait être donnée la garantie d'une "première chance". Le Livre blanc suggère la mise en place progressive, au niveau national, d'un dispositif qui accordera à tous l'accès à une formation reconnue, assortie ou non d'un passage en entreprise, avec une préférence donnée à la formation en alternance. Sur le plan communautaire, un appui pourrait être donné à ces dispositifs, sous forme d'une expérience de formation ou de travaux d'utilité collective dans un autre Etat de l'Union, à financer par les initiatives pilotes du Fonds social européen. □

Ludo VANDECRUYS

Quatre grandes orientations

2 Une économie ouverte

Pour assurer sa croissance économique, l'Union doit s'ouvrir au reste du monde. Les accords du GATT constituent à cet égard un pas décisif. Il faudrait à présent créer une organisation mondiale du commerce garante de l'application effective et de la transparence des règles définies en commun en permettant, entre autres, de faire échec à certaines pratiques de concurrence déloyale. Cet esprit d'ouverture, l'Union la met également en pratique avec l'Espace économique européen. Il faut maintenant qu'elle le manifeste à l'égard de ses voisins de l'Est et du Sud.

De l'aide ménagère à l'entretien des parcs

Réveiller les gisements d'emplois

De nombreux besoins de la société restent insatisfaits. L'amélioration de la qualité de certains services et la protection de l'environnement pourraient occuper trois millions de chômeurs en Europe.

Les modes de vie ont évolué. Les structures familiales se sont transformées. L'activité professionnelle des femmes a singulièrement augmenté. La population âgée a de nouvelles aspirations. Résultat: de nombreux besoins de la société restent insatisfaits. Or ils représentent un potentiel de quelque trois millions d'emplois dans l'Union européenne.

Des exemples? On pense d'abord aux services de proximité: l'aide à domicile aux personnes âgées et aux handicapés (soins de santé, préparation des repas, travaux ménagers...); la garde des

enfants, l'assistance aux jeunes en difficulté, l'offre de loisirs –notamment sportifs– et l'encadrement pour les plus défavorisés; la surveillance des immeubles d'habitation... La nécessité de réhabiliter les quartiers défavorisés pourrait déboucher également sur la création de nouveaux emplois. Il s'agirait de rénover des habitats anciens, d'améliorer l'équipement sanitaire et l'isolation. La protection de l'environnement est aussi à l'origine de nouveaux besoins. Il faut entretenir les espaces publics, recycler les déchets à l'échelle locale... On objectera que si de tels besoins existent, le marché devrait y pourvoir rapidement. En vérité, tant l'offre que la demande de ce genre de services se heurtent à des obstacles importants. D'un côté se pose le problème du coût du travail en question. De l'autre, on répugne à s'engager dans des "petits boulots" perçus comme dégradants et peu qualifiés. Le développement de ces emplois est donc laissé souvent soit au "marché noir" soit à des subventions onéreuses. Comment tenter de remédier à cette situation? Il faudrait multiplier les incitants, tels que la déductibilité fiscale. Le principe du «chèque-service» pourrait également être retenu. L'idée consiste à inciter les particuliers à payer des prestataires de services au moyen d'un chèque, préalablement acquis auprès d'un organisme agréé. □

Quatre grandes orientations

3 Une économie ouverte

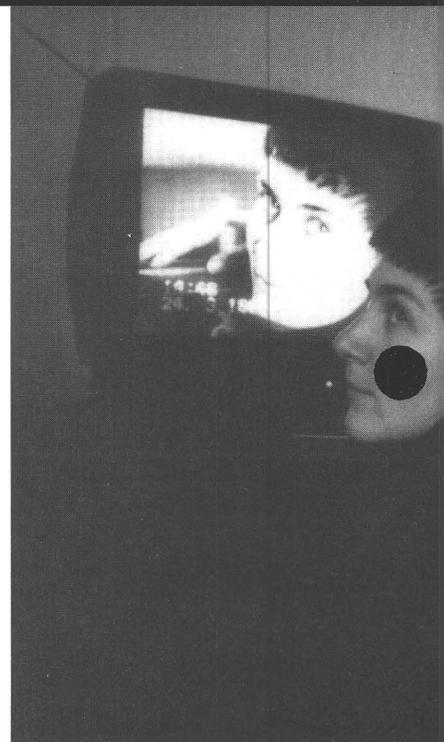
Les ajustements nécessaires ne doivent pas remettre en cause le modèle de société fondé sur le progrès économique et social, un niveau élevé de protection sociale et l'amélioration continue de la qualité de la vie. La solidarité doit se manifester d'abord entre ceux qui ont un travail et ceux qui n'en ont pas. Les nouveaux gains de productivité pourraient ainsi, en grande partie, être affectés à l'investissement créateur d'emplois. La solidarité devra surtout aider à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté qui affecte 50 millions d'Européens.

Nouvelles technologies

La révolution

Les nouvelles technologies de l'information bouleversent les structures et les méthodes de production. Les économies qui réussiront les premières à achever cette mutation seront les plus compétitives.

Le monde vit en ce moment même une mutation dont les conséquences seront sans doute comparables à celles de la première révolution industrielle. Les nouvelles technologies de l'information vont, en effet, radicalement changer les modes de consommation, de production et d'organisation du travail. De quoi s'agit-il? Avant tout, des technologies numériques, qui permettent d'intégrer la transmission du son, du texte et de l'image dans un seul système de communication. "Nous passons de l'ère industrielle à l'âge de l'information", a-t-on lancé lors de l'inauguration, le 14 décembre 1993 à Bruxelles, du premier véritable réseau trans-européen dans le domaine des télécoms: l'Euro-RNIS (pour réseau numérique à intégration de service).





on a commencé

Le concept n'est pas neuf. Il est apparu dans certains pays dès la seconde moitié des années 80. Le principe? Assez simple. Utilisant l'infrastructure existante du réseau téléphonique mais de façon numérique, le RNIS offre une large gamme de services: téléphonie, vidéophonie, échange de données informatiques, de textes et d'images, courrier électronique... Le tout de manière plus rapide et avec une qualité meilleure. Ces réseaux numériques sont restés jusqu'ici relativement confidentiels en raison du caractère national et incompatible des premiers réseaux. Le peu d'enthousiasme des constructeurs de terminaux et des fournisseurs de services vient précisément de la grande fragmentation des marchés. La Commission européenne a dès lors lancé, dès 1986, l'idée d'une harmonisation des réseaux. Une partie du rêve est devenue réalité: le RNIS européen relie d'ores et déjà 17 pays.

Il permet une multitude d'applications télématiques, essentiellement destinées aux PME: la vidéoconférence, la consultation et les transactions bancaires à distance, les transferts de fonds électroniques...

Contrairement aux grandes entreprises, elles n'ont en effet ni le besoin ni les moyens de développer leurs propres réseaux télécoms privés. Les nouveaux services leur permettront de réaliser des économies égales à 4% de leur chiffre d'affaires. Des applications grand public existent également, comme la vidéophonie. L'ambition de l'Union européenne est de dégager les moyens nécessaires pour mettre ces nouveaux services à la disposition de tous.

L'ère du «multimedia»

Mais la Commission soutient également le réseau de demain, dit RNIS "à large bande", qui offrira des capacités de transmission beaucoup plus importantes. Du transfert d'images médicales au fax couleur à haute résolution, il précipitera l'Europe dans l'ère de la communication "multimedia". Des projets pilotes existent déjà, soutenus par divers programmes européens. Le développement de ces "autoroutes de l'information" (RNIS et large bande) figure parmi les priorités du plan d'action européen. L'accent est mis également sur les applications des technologies de l'information

(développement des services électroniques, promotion du télétravail, de la téléformation, de la télé médecine, de la téléadministration), la mise en place d'un cadre réglementaire adapté (protection de la vie privée...), la formation aux nouvelles technologies et l'aide à la recherche et au développement technologique. Le Livre blanc donne une estimation du financement du développement des télécoms en Europe. Il faudra investir 150 milliards d'euros (6.000 milliards de francs belges) au cours des dix prochaines années. Leur couverture incombe principalement au secteur privé.

Et l'emploi? Bien des inquiétudes se manifestent quand on prononce le mot "mutation". Certes, la diffusion rapide de ces nouvelles technologies peut accélérer le transfert de certaines activités vers des pays où les coûts de main-d'oeuvre sont peu élevés. En revanche, l'accroissement de productivité assurera la maintien d'un grand nombre d'emplois qui, autrement, seraient perdus. Les nouveaux services liés à la production, à la consommation, à la culture et aux loisirs permettra la création d'emplois. En France, le Minitel a ainsi créé 350.000 emplois par les services qu'il a générés. S'enfermer dans une nouvelle querelle sur le «machinisme», comme celle qui a accompagné la première révolution industrielle, serait d'autant plus stérile que la diffusion des technologies de l'information au niveau mondial est inéluctable. Les décisions gouvernementales prises au Japon et aux Etats-Unis l'indiquent. Il s'agit donc, non de retarder cette mutation, mais plutôt de la maîtriser pour éviter les drames d'adaptation. □

Réseaux transeuropéens

A court terme, un grand potentiel d'emplois

Transport, télécommunications, énergie: la mise en place de réseaux performants permet à l'Union de poursuivre plusieurs objectifs essentiels, à commencer par la création d'emplois.

Circuler plus vite, plus sûrement, moins cher, et dans le respect de l'environnement, aménager le territoire pour éviter la concentration des richesses et des populations, jeter des ponts vers l'Europe de l'Est et la Méditerranée: autant d'objectifs essentiels de l'Union, et réalisables par la mise en place de grands réseaux transeuropéens en matière de transport et d'énergie. Ceux-ci permettront en outre de compléter le marché unique et de mobiliser les industries sur des projets novateurs. Sans compter le potentiel d'emplois –notamment dans la construction– directement et à court terme pour édifier ces réseaux.

Conformément au traité de Maastricht, qui consacre le projet de réseaux transeuropéens (art. 129b), l'action de l'Union "vise à favoriser l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux ainsi que l'accès à ces réseaux. Elle tient compte en particulier de la nécessité

de relier les régions insulaires, enclavées et périphériques aux régions centrales" de l'Union.

Les projets porteront en priorité sur les transports. La première étape sera la définition de schémas directeurs. Ces schémas existent déjà pour les trains à grande vitesse, les transports combinés, les routes et les voies navigables. Ils sont en voie d'être adoptés pour l'infrastructure ferroviaire classique, aéroportuaire et portuaire. Pour la sélection des projets, les critères suivants pourraient être retenus: leur intérêt communautaire, le potentiel de financement de la part du secteur privé, l'importance économique en termes de création d'emplois et d'impact industriel, la compatibilité avec l'environnement.

Quant à l'énergie, la mise en oeuvre de schémas directeurs pour l'électricité et le gaz dépendra surtout de la constitution d'un véritable marché intérieur de l'énergie. □

Qui paiera ?

Pour les nouvelles infrastructures, le total des investissements directs d'ici à 1999 pourrait atteindre 400 milliards ECU, soit 220 milliards dans les transports, 150 milliards dans les télécommunications et 30 milliards dans le transport de l'énergie. L'équilibre financier devra être assuré en grande partie par des investisseurs privés. Pour l'ensemble des projets, l'Union européenne pourrait fournir 20 milliards ECU par an, dont 5,3 milliards ECU proviendraient de ses divers instruments budgétaires et 6,7 milliards ECU de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du nouveau Fonds européen d'investissement, sous forme de prêts et de garanties. Les ministres des Finances des Douze ont été invités à étudier, en collaboration avec la Commission et la BEI, les modalités permettant de mobiliser les 8 milliards ECU restant. Quant aux éventuelles interventions des Etats membres, elles devront respecter les orientations relatives au déficit et à l'endettement public. L'investissement est donc considérable, mais l'enjeu en terme d'emplois, de cohésion économique et d'aménagement du territoire l'est encore davantage. □

CE





CE

Biotechnologie et audiovisuel

Grâce aux découvertes faites ces dernières années dans le domaine de la biologie moléculaire, la biotechnologie est devenue l'une des techniques les plus porteuses d'avenir. Elle permet de créer de nouveaux produits et de mettre au point des procédés très compétitifs dans un grand nombre de secteurs industriels et collectifs. Aspect non négligeable: elle contribue à l'amélioration de l'état de l'environnement. L'Union européenne a donc décidé de renforcer ses initiatives pour promouvoir la compétitivité de ce secteur. Elle va financer la recherche et le développement et mettre en place un cadre réglementaire pour garantir l'application correcte de cette nouvelle technologie.

Le secteur audiovisuel –production et distribution de programmes,

fabrication d'équipements– a, quant à lui, cessé d'être marginal sur le plan économique. Il sera, bien au contraire, un des principaux secteurs de services au XXI^e siècle. Le nombre de chaînes TV sera multiplié par dix, alors que celui des abonnés au câble triplera d'ici à la fin du siècle. Il est indispensable que la croissance attendue sur ce marché se traduise par la création de nombreux emplois en Europe. Publié par la Commission, un "livre vert" sur la politique audiovisuelle contient de nouvelles propositions pour favoriser la croissance de cette industrie. Il est notamment question de l'impact des nouvelles technologies: le numérique, la télévision interactive et les technologies «multimedia» □

Dialogue social

L'adhésion de tous

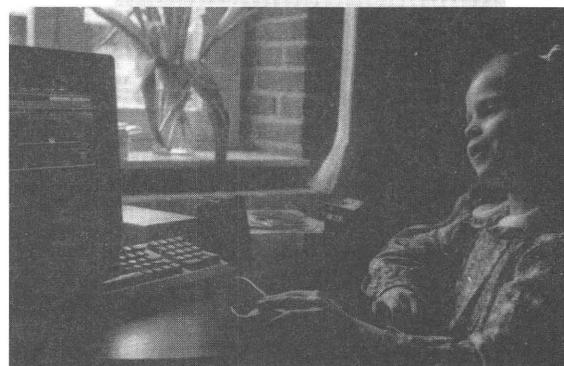
Le succès du plan d'action européen suppose, comme pour les plans nationaux de lutte contre le chômage, l'adhésion du plus grand nombre. La cohésion sociale serait ainsi préservée. L'instauration d'un dialogue à tous les niveaux sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre facilitera sans aucun doute cette cohésion. Le Conseil européen a donc invité la Commission à poursuivre son effort d'animation

du dialogue entre partenaires sociaux. Elle pourra dorénavant faire pleinement usage des nouvelles possibilités offertes par le Traité de Maastricht. Rappelons qu'il donne aux syndicats et patronat européens la possibilité de se substituer, dans certains cas, à l'exécutif communautaire. La négociation sociale pourrait ainsi parfois remplacer la réglementation européenne. □

Quatre grandes orientations

4 Une économie plus décentralisée

Décentraliser, c'est libérer le dynamisme et la créativité liés aux vertus de la concurrence. D'où l'importance croissante du niveau local et le mouvement de décentralisation qui affecte le monde des entreprises. Les PME sont souvent citées en modèle, parce qu'elles incarnent une flexibilité et une capacité d'intégration que tentent désormais d'imiter les plus grandes sociétés. Ce mouvement de décentralisation, soutenu par les nouvelles technologies, conduit à une véritable "société de l'information", où circulent la communication et le savoir.





A. DE LIEDEKERKE

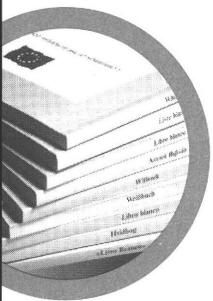
Le livre blanc: et après ?

A l'issue du Conseil européen de Bruxelles, en décembre 1993, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé que chaque année, et pour la première fois en décembre 1994, le Conseil européen fera le bilan des actions lancées aux plans nationaux et communautaire sur base des suggestions inscrites dans le Livre blanc. Les délibérations du Conseil se baseront sur:

- un rapport de synthèse de la Commission assorti éventuellement de nouvelles suggestions, notamment en matière de nouveaux gisements d'emplois;
- un rapport du Conseil sur les enseignements tirés des politiques nationales en matière d'emploi, assorti, le cas échéant,

de propositions pour de nouvelles orientations;

- le rapport annuel du Conseil des ministres de l'Economie et des Finances sur la mise en oeuvre des grandes orientations économiques;
- le rapport annuel de la Commission sur le fonctionnement du marché intérieur;
- un bilan établi par la Commission sur l'état d'avancement des réseaux transeuropéens d'infrastructures dans le domaine des transports et de l'énergie et sur la mise en oeuvre du programme opérationnel dans le domaine des infrastructures de l'information. □



Les références du Livre blanc

Commission des Communautés européennes, **Croissance, Compétitivité, Emploi. Les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle. Livre blanc**, Supplément 6/93 au Bulletin des C.E., Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1993, 160 pages, 6 ECU pour les parties A + B, 10 ECU pour la partie C (contributions des Etats membres), 14 ECU pour les 2 volumes. Les prix indiqués sont les prix en vigueur au Luxembourg, et hors TVA.

Où se le procurer?

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles
- Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1000 Bruxelles.

EURinfo est édité
par le Bureau en Belgique
de la Commission
européenne.
73, rue Archimède
1040 Bruxelles
Tél.: (02) 295 38 44

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE
Textes écrits avec la collaboration
de Olivier ROGEAU

Les articles signés n'engagent que
leurs auteurs et n'expriment pas
nécessairement la position de la
Commission.

La reproduction des articles est
autorisée, sauf à des fins commer-
ciales, moyennant mention de la
source et envoi au Bureau
Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA -
Bruxelles-Luxembourg 1994
CC-AH-94-S01-FR-C